

NUMERO : 2026-151
DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2026-090 du Conseil municipal du 30 juin 2026, reçue en sous-préfecture le 07 juillet 2026, portant délégation du conseil municipal au Maire,

Vu la proposition de Monsieur Bruce CLARKE, artiste, dont le siège social est situé au 64 rue Anselme, 93400 Saint-Ouen, SIRET : 447 501 594 00025,

Considérant l'intérêt culturel, éducatif et mémoriel du projet de création d'une galerie de portraits de personnalités engagées en faveur de l'égalité et de la dignité humaine,

Considérant la nécessité de présenter des rencontres de qualité répondant aux attentes des Sarcellois,

Décide :

Article 1 : de signer une convention ayant pour objet la création et la réalisation d'une galerie de portraits de 20 personnalités engagées en faveur de l'égalité et de la dignité humaine.

Ce travail de préparation et de création décrit ci-dessus, sera rémunéré pour un montant forfaitaire de huit mille trois cent cinquante euros (8 350,00 €), toutes taxes comprises.

Article 2 : que la dépense sera imputée sur le budget communal.

Article 3 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Sarcelles, le 13 juillet 2026



Le Maire
Bassi Konate